

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PETITS DÉCHETS LORS DE VOTRE TRAJET ? UTILISEZ NOS POUBELLES, ELLES NE MORDENT PAS !

30 juin 2017

En cette période estivale pendant laquelle les autoroutes et routes nationales seront fréquentées par de très nombreux voyageurs, la SOFICO et Wallonie Plus Propre s'associent pour lancer une campagne de sensibilisation à la propreté publique sur le réseau routier, soutenue par Maxime PREVOT, Ministre wallon des Travaux publics et de la Sécurité routière, et par Carlo DI ANTONIO, Ministre wallon de l'Environnement.



A l'heure des départs en vacances, la SOFICO et Wallonie Plus Propre souhaitent ainsi rappeler aux usagers le bon comportement à adopter pour maintenir propres

le réseau routier et les aires de repos : tous les petits déchets générés lors d'un trajet doivent impérativement être conservés dans le véhicule et être jetés dans les poubelles prévues à cet effet sur les aires de repos ou lors de l'arrivée à destination.

Sur la route, comme à la maison, il est essentiel d'avoir un comportement **responsable** et **respectueux** en utilisant les poubelles mises à disposition.

Ce geste simple permettra non seulement de **préserver l'environnement**, mais également de **diminuer les dépenses publiques** : sur une année, **4.300 tonnes de déchets** sont collectés et ramassés sur le réseau structurant pour un budget de **plus de 6 millions d'€**.

Eviter de se débarrasser de ses emballages de nourriture et de boissons n'importe où, c'est également veiller à la **sécurité de tous**, puisque ces déchets sont susceptibles de boucher des avaloirs et donc, d'augmenter le risque d'aquaplanage en cas de fortes pluies.

Pour rappel, toute personne qui jetterait une canette, un mégot, ou tout autre déchet par la fenêtre de son véhicule s'expose à une **sanction de 100 €** (montant majoré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016).

Soulignons par ailleurs que l'apport de sacs poubelles contenant des déchets autres que ceux générés lors du trajet (exemple : déchets ménagers) dans ou à côté des poubelles d'une aire autoroutière, s'expose également à une sanction de **minimum 150 €**.

La campagne sera visible pendant **tout le mois de juillet** sur les **300 panneaux** qui bordent les autoroutes et les principales nationales de Wallonie.

L'affiche de la campagne est téléchargeable via ce lien :

<https://we.tl/O5fmLrFoPH>

### **CONTACTS PRESSE:**

Héloïse Winandy – Porte-parole de la SOFICO – 0495/28.43.46

Valérie Cartiaux – Porte-parole de la cellule Be WaPP – 0475/99.95.63

Audrey Jacquiez – Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT – 0497/161.861

Cabinet Di Antonio – 081/710.312